

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, à vingt heures trente,, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/06/2025

Membres présents : Mmes et Mrs Cyril DELGOULET, Laurent PELLERIN, Yvon PICHON, Sandrine GERAUD, Christophe AUREJAC, Georgette RAFFAILLAC, Robert LEYMARIE , Daniel LACOMBE, Arnaud BIGEAT, Isabelle BOTERF, Mathias NAVALON.

Secrétaire de séance : Isabelle Boterf

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal
- 3- Décision modificative emprunt voirie la Gelade
- 4- Avenant règlement transports scolaires avec la Région Nouvelle Aquitaine
- 5- Convention avec le CDG medecine préventive
- 6- Avenant convention avec Cassiopéa
- 7- Délibération contrats remplacement ou renfort des agents
- 8- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations
- 9- Questions diverses.

1) Secrétaire de séance

Madame Isabelle BOTERF a été désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 19 mai 2025.

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Décision modificative emprunt travaux la Gelade

Le sinistre de la voirie de la Gelade étant intervenu après le vote du budget, il s'agit là de prévoir une décision modificative pour permettre à la commune de contracter l'emprunt d'un montant de 75 000 € ainsi que le remboursement des échéances de septembre et décembre 2025.

4) Avenant règlement transports scolaires avec la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire indique que le Conseil Régional a procédé à des modifications dans le règlement des transports scolaires et cela concerne les nouvelles dispositions relatives à l'accompagnement des élèves en classe de maternelles et celles relatives à l'accès aux usagers commerciaux Après avoir donné lecture du présent avenant et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant et autorise Monsieur le maire à signer ce nouveau règlement.

5) Convention avec le centre de Gestion médecine du travail

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention que la commune de Villac avait avec le centre de gestion pour gérer la médecine préventive du personnel communal. A l'unanimité, le conseil accepte de renouveler cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6) Avenant convention avec Cassiopéa

Monsieur le Maire indique que la commune avait signé une convention avec Cassiopea pour une prise en charge des 2 premiers mois d'abonnement pour les administrés. Le montant de la prestation ayant été revue à la hausse, il s'agit là de signer un avenant permettant de prendre en compte les nouveaux tarifs. Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant et autorise Monsieur le maire à le signer.

7) Délibération contrats remplacement ou renfort des agents

Vu la nécessité de procéder à des remplacements temporaires d'agents titulaires ou contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, notamment en cas d'absence pour congés, maladie, ou tout autre motif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom de la commune, les contrats de travail à durée déterminée.

8) Décisions du Maire prises dans ses délégations

Commande réfection du parquet de la maison bel air afin de la mettre en location auprès de l'entreprise Vézines située à Hautefort pour un montant de 1 688.40 € TTC. Le conseil prend acte.

9) Questions diverses

Monsieur le Maire a contacté le cabaret le Bambino à Bergerac pour le repas des aînés 2025.

Fin de séance : 21h40

Le Maire
Laurent PELLERIN

Le secrétaire
Isabelle BOTERF